

ÉDITORIAL

DES LACS PLEINS A CRAQUER

Un hiver particulièrement pluvieux, des précipitations abondantes qui arrivent sur des sols gorgés d'eau, des rivières gonflées qui abordent le département alors que les lacs ont déjà conformément à leur objectif, presque atteint leur capacité maximum de remplissage en vue du soutien à l'étiage d'été, une accumulation de conditions rarement réunies à cette époque de l'année qui a occasionné les inondations que l'Aube a connues depuis le 4 mai dernier et qui a fait redouter le pire aux habitants de notre territoire.

Lorsque sont évoqués des « lacs pleins à craquer », certains entendent « les lacs (barrages réservoirs) vont craquer, et nombreux sont les coups de téléphone affolés qui parviennent aux maires des communes concernées par d'éventuels débordements.

Même si la probabilité d'un risque majeur est infime, le risque zéro n'existant pas, il nous a semblé utile de revenir avec vous sur les modes de construction des barrages et de porter à la connaissance de chacun les obligations et méthodes de surveillance des ouvrages ainsi que les dispositions spéciales et consignes de sécurité applicables pour les lacs-réservoirs Seine et Aube.

Pour être sereins et savoir apprécier ces plans d'eau qui sous le soleil d'été nous apparaissent partie intégrante de leur environnement et générateurs de tranquillité ou d'activités sportives, il est nécessaire d'être lucide, de connaître, de comprendre.

Rendez vous en pages 7, 8 et 9 !

AS

SOMMAIRE

- Des lacs pleins à craquer.....p. 1
- Mégapole apicole : investissez dans le logement collectif des abeilles...p. 2
- Les belles sauvages.....p. 3
- Des nouveaux venus.....p. 3
- En route pour l'année du vitrail.....p. 4 et 5
- Conservation, restauration.....p. 6
- Les lacs et la sécurité.....p. 7 à 9
- Une chasse au trésor résolument moderne.....p. 10
- Journée du patrimoine de Piney par l'ASPPA.....p. 11
- Fête de l'agriculture à Brienne-la-Vieille.....p. 11
- Actualités du Parc.....p. 11
- Animations.....p. 12
- Abonnement.....p. 12



MÉGAPOLE APICOLE : INVESTISSEZ DANS LE LOGEMENT COLLECTIF DES ABEILLES...

Et allez ! Encore une lubie d'écolo à la petite semaine !

On fait bien des nichoirs à oiseaux, des abris à hérissons, des gîtes à chauve-souris alors pourquoi pas des hôtels à abeilles ?

Et puis, c'est sympa les abeilles. Ça fait du miel, ça féconde les fleurs et c'est pas fainéant !

On s'y intéresse d'autant plus que depuis quelques années on nous dit que leur population est en chute libre dans le monde entier: le syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles qu'on appelle ça (Colony collapse disorder -CCD- en anglais, ça fait encore plus peur !). Nous ne détaillerons pas ce phénomène qui fait l'objet de nombreux articles très documentés.

Ces études concernant ce syndrome s'intéressent principalement aux abeilles dites domestiques, celles qu'on élève dans des ruches et qui produisent le miel que l'on étale sur nos tartines du matin. Mais les autres abeilles : les petites, les sans-nom, celles qui ne jouent pas un rôle dans un quelconque secteur économique... que deviennent-elles ?

Savez-vous qu'il existe en Europe plus de 600 espèces d'abeilles (famille des Apidés). Une seule vit en énorme colonie (jusqu'à 80.000 individus selon certains auteurs !) et produit du miel : l'abeille domestique (*Apis mellifera*). Toutes les autres sont soit des abeilles solitaires qui ne fondent pas de colonies au sens strict, soit des bourdons qui sont majoritairement sociaux (colonies inférieures à 500 individus) mais dont on ne peut exploiter les produits du nid.



On peut légitimement se demander si ces abeilles « sauvages » (ou non domestiques) subissent les mêmes désagréments ? Et bien oui ! Des études sortent. Des inventaires font état de ce que nos abeilles sauvages sont globalement en régression ; certaines espèces plus que d'autres.

La biodiversité passe aussi par les petites bêtes, un léger coup de pouce en ce temps difficile ne fera de mal à personne !

Donc ! Installer des petits nichoirs à abeilles ou carrément un « hôtel » est une action qui peut s'avérer utile.

Comme pour tous ces types d'abris, ils ne se justifient que si les espèces cibles sont naturellement présentes et si leur milieu de vie naturel se dégrade. C'est en zone urbaine ou péri-urbaine, en limite des zones de culture intensive qu'ils trouvent leur plus grande utilité. Dans une zone naturelle en bon état écologique, pas besoin de se casser la tête.

Les abeilles sauvages les plus faciles à loger sont celles qui utilisent des petites cavités, des trous de diverses natures. Dès la fin février, quelques morceaux de bambous, d'angélique ou des morceaux de bois percés suffisent à contenter nos futures locataires. Les trous seront de tous diamètres de 2 mm à 10 mm. La profondeur sera au minimum de 10 fois le diamètre (10 cm de profondeur minimum pour 1 cm de diamètre par exemple). L'ouverture des nichoirs sera orientée, comme pour les nichoirs à oiseaux, vers l'Est ou le Sud-Est, plutôt bien à découvert. Contre un mur, c'est vraiment bien; ça se réchauffe vite et les abeilles sont plutôt du genre frileuses (mais au Sud, c'est trop chaud à la belle saison).

Ces abeilles utiliseront les cavités pour y pondre des œufs qui donneront de nouvelles abeilles au printemps suivant. Observez bien ! Une cavité bouchée et c'est gagné ! Les plus petites abeilles mesurent 2 à 3 mm et les plus grosses jusqu'à 2,5 cm (le Xylocope, grosse abeille noire violacée). Les matériaux utilisés pour boucher les trous sont très divers et particuliers à chaque espèce : terre, morceaux de feuilles, pétales de fleurs, résine de conifère...

Malheureusement, ces types d'abris ne favorisent que quelques dizaines d'espèces, principalement les Osmies et les Mégachiles. Beaucoup d'autres ont des exigences différentes.

Comme d'habitude, pour favoriser la biodiversité globale (les petits animaux et les plantes en particulier), le mieux est d'avoir un milieu naturel diversifié. Nous l'avons déjà écrit dans l'Escarboucle, plus votre jardin est divers et exempt de pesticides, plus il est propice à recevoir un nombre élevé d'espèces.

Pour conclure, une petite phrase attrapée sur Internet (Wikipedia) : « Selon l'INRA, la production de 84 % des espèces cultivées en Europe dépend directement des pollinisateurs, qui sont à plus de 90 % des abeilles domestiques et sauvages ». Convaincus ?

Fabrice Joachim

LES BELLES SAUVAGES DE LUYÈRES

Ce samedi 25 mai, après un accueil chaleureux de G. SCHILD, Maire de LUYÈRES, 60 personnes réunies pour la passion



des fleurs et plus particulièrement des orchidées sauvages se sont mises en route sur les chemins de la Champagne dite « pouilleuse » sous la conduite de Martial. Après avoir essuyé une belle averse, le soleil revenu nous avons pu observer, photographier et écouter les commentaires de notre guide qui avait par un travail méticuleux, répertorié 8 espèces vivant aussi bien le long des champs, des talus, des bois et des sous bois. Nous citerons donc l'orchis pourpre, l'orchis militaire, l'orchis bouc, céphalanthère pâle, platanthère ou orchis verdâtre, listère à feuilles ovales, l'ophrys mouche, l'ophrys bourdon, tous se développant en sol calcaire. Sous quelques jours d'autres arriveront tels l'orchis moucheron, orchis pyramidal, orchis homme pendu etc. Toutes ces espèces citées étant protégées.

Merci à notre guide qui a fourni également maintes explications sur les cytisées, chèvrefeuilles, viornes etc. et qui n'a pas manqué de rappeler qu'il ne sert à rien d'arracher une orchidée sauvage pour la planter chez soi, car vivant en symbiose avec un champignon, elle ne survivrait pas.

Laissons la nature à la NATURE.

Ghislaine SIMONNOT avec l'aimable participation de MARTIAL et BRIGITTE



O. bouc



O. céphalanthère pâle



O. militaire



O. bourdon



O. listère à feuilles ovales



O. platanthère ou O. verdâtre

DES NOUVEAUX VENUS

VIP au Parc

Même si elle n'est pas d'alliance royale, qu'elle est jolie notre Pipa !

Petite pouliche Konick Polsky, née le 2 mai dernier sur la réserve naturelle régionale de Courteranges.



Solide sur ses fines et jolies jambes, elle caracole déjà dans la prairie et, en « star » de l'herbe, accepte facilement de se laisser photographier par les paparazzis. Il faut dire que ceux-ci la poursuivent peut-être un peu moins que sa célèbre homonyme !

AS

De nouveaux venus à l'Espace Faune

Autre nouveauté printanière, cette fois-ci à l'Espace Faune de la Forêt d'Orient, l'arrivée de 3 bisons d'Europe. Ce dernier reste une espèce vulnérable, alors que son cousin d'Amérique ne l'est plus. Il a été sauvé de la disparition par les Polonais au sein de la réserve Białowieża.

Ce sont deux femelles et un mâle, venus de parcs animaliers allemand, belge et suisse, qui ont découvert leur enclos de 55 hectares le mardi 14 mai dernier. Le but est clair : recréer les conditions les plus proches du milieu naturel pour que ceux-ci se reproduisent.



La femelle a un petit, parfois deux, tous les 2 ans. A terme, le nombre d'animaux sera limité et les nouveaux venus seront réintroduits dans d'autres parcs animaliers en Europe dans le cadre du Programme de Sauvegarde Européen.

Katell Lardaux

« 80 % des vitraux de ce monde se trouvent en France. 80 % des vitraux français se trouvent au nord de la Loire. 80 % des vitraux du nord de la Loire se trouvent en Champagne-Ardenne et 80 % des vitraux de Champagne-Ardenne se trouvent dans l'Aube ».

Par ce constat de Frédéric Murienne, ancien Conservateur régional des Monuments Historiques, nul doute que l'année du vitrail sera riche en événements qui pourront se pérenniser dans les années à venir.

Vous avez dit vitrail ?

Du verre, de la peinture réalisés grâce à des oxydes métalliques, du plomb, un savoir-faire transmis depuis des générations et voilà que naît l'art du vitrail. Indissociable de l'architecture qui au fil des siècles lui laisse de plus en plus d'espace, le vitrail est un art décoratif qui n'a pas dit son dernier mot. Connue sous sa forme colorée et figurative depuis les mérovingiens, il orne principalement des édifices religieux mais aussi civils. Du 12^e siècle à la période contemporaine, l'art du vitrail a connu de multiples innovations techniques et stylistiques. Il est une subtile harmonie entre la forme, la couleur, la maîtrise de la cuisson, l'ombre et la lumière qui le subliment.

Un, deux, trois vitraux...

Avec ses 9000 m² de verrières, l'Aube est le département le plus richement pourvu d'Europe voire du monde. Il possède 1162 baies anciennes recensées dans plus de 200 édifices. La cathédrale de Troyes, monument le plus visité de l'Aube, représente à elle seule l'amplitude de cet art du verre avec 1500 m² de verrières. Des plus petites baies du déambulatoire aux fenêtres hautes de la nef, cet édifice recouvre plus de 5 siècles d'histoire du vitrail.



Extrait baie de l'arbre de Jessé. Cathédrale de Troyes.

Parmi les baies que l'on peut y découvrir, le 13^e siècle illustre le soulignement du dessin par les plombs. Chaque scène est incluse dans une forme géométrique et les fenêtres sont encore étroites. Progressivement, les baies s'élargissent et laissent place au 14^e siècle à de grandes figures déhanchées sous des dais d'architecture. Au sortir de la guerre de 100 ans, l'économie reprend, la ville prospère et de nombreux chantiers s'amorcent dans l'Aube. Avec 1042 baies classées pour le seul 16^e siècle, le vitrail illustre la prégnance des ateliers de la Champagne méridionale qui ne tarderont pas à former ce que l'on appelle l'École troyenne de peinture sur verre. Au 17^e siècle, l'atelier de Linard Gonthier et ses fils annonce la fin de cette école qui nous offre de magnifiques exemples de la maîtrise et de la finesse de la peinture sur verre.

Et le PNRFO ?

Dans les 57 communes du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, les édifices religieux ont pour la plupart fait l'objet de reconstructions au 16^e siècle. La majorité des verrières datent donc de cette époque.

Doté d'une grande palette de couleurs, le vitrail s'affranchit alors de l'architecture. Il aborde des thèmes aussi variés que l'arbre de Jessé⁽¹⁾, la vie de Saints, de Martyrs, de la Vierge ou du Christ, le Paradis, le Mystère Pascal ou encore la Passion. Autant de sujets centraux de l'Église présentés de façon narrative parfois agrémentés de phylactères⁽²⁾.

Les Grisailles, appelées ainsi à cause de leur aspect grisâtre, apparaissent vers 1530. Très à la mode, elles viennent compléter la richesse des verrières du 16^e siècle. De très beaux exemples sont visibles à Troyes (église Saint Pantaléon), à Montiéramey ou à Brienne-le-Château. Les vitraux font l'objet de commandes auprès des ateliers de maître-verrier qui échangent, copient ou s'inspirent des cartons⁽³⁾ de baies préexistantes.



Baie 9 de la Genèse, Grisaille du XVI^e siècle, Église de Brienne-le-Château.

ANNÉE DU VITRAIL

On retrouve ainsi régulièrement des similitudes entre des verrières de la même époque dans des villages différents. Les donateurs, riches bourgeois, notables et prélats n'oublient pas de se faire représenter sur ces vitraux, le plus souvent accompagnés de leur saint patron au bas de la baie.



Baie 6. Donateur agenouillé et Saint Nicolas (son saint patron). vers 1520. Église Saint-Martin de Montangon.

Vers un renouveau de la peinture sur verre...

Au 18^e siècle, l'art du vitrail s'évanouit pour ressurgir au 19^e siècle sous une forme standardisée et vendue sur catalogue. Le 19^e siècle fait ainsi entrer l'innovation et l'industrialisation dans le vitrail.



Vitrail contemporain d'Alain Buisson des ateliers Marq. Église Saint Julien de Luyères.

Beaucoup de campagnes de restauration ont aussi lieu à cette époque. Les 20^e et 21^e siècles donnent un nouvel élan au vitrail qui grâce au mouvement Art Nouveau renoue avec une réelle créativité. Aujourd'hui, les artistes contemporains n'hésitent plus à composer avec la lumière de ce support inépuisable.

Fanny Portier

- (1) Arbre généalogique du Christ.
- (2) Banderole utilisée au Moyen-âge et à la Renaissance pour prononcer les paroles d'un personnage ou expliciter le sujet représenté.
- (3) Dessin préalable servant de modèle à la réalisation d'un vitrail.

LA CITÉ DU VITRAIL



Projet du Conseil Général de l'Aube mené par la Direction des Archives Départementales et du patrimoine, la Cité du Vitrail ouvrira ses portes début juillet 2013 pour sa première phase. Aménagée dans l'Hotel Dieu-le-Comte donnant sur les quais, cette Cité disposera de trois espaces. Une exposition permanente régulièrement renouvelée présentera de façon chronologique et thématique 24 vitraux montrant la richesse de notre patrimoine vitré. Une exposition temporaire fera découvrir jusqu'au mois de novembre les photographies du troyen Robert Moleda et une carte interactive incitera le visiteur à se rendre in situ dans les 50 églises de l'Aube aux vitraux remarquables. Enfin, un espace découverte sous la chapelle de l'Hôtel-Dieu invitera les visiteurs, petits et grands, à prolonger le parcours par le jeu, la documentation visuelle et la conception/fabrication de vitraux.

Ouverte du mardi au dimanche, la Cité du Vitrail sera une halte au cœur du bouchon et offrira un panorama complet du patrimoine vitré aubois.

CONSERVATION, RESTAURATION

*Il est venu le temps des cathédrales
Le monde est entré
Dans un nouveau millénaire
L'homme a voulu monter sur les étoiles
Ecrire son histoire
Dans le verre ou dans la pierre⁽¹⁾*

Le livre de l'histoire des hommes, qu'il soit écrit dans le verre ou dans la pierre ou couché sur le papier souffre de la même usure : l'usure du temps. Pas une usure de même nature, qui subirait les mêmes effets, que l'on soignerait des mêmes remèdes, mais une usure inéluctable d'un temps d'éternité indifférent du temporel...

Les dégâts qu'il fait subir aux vitraux sont multiples. Déjà, l'oxydation des fers qui reliait le verre à la pierre peut éclater les scellements. La fragilité au gel des étroits meneaux⁽²⁾ qui fait que là aussi, la pierre peut s'effriter. Les plombs que l'âge finit par rendre cassants, qui causent, avec le mastic qui durcit, le relâchement du maintien des panneaux.

Le verre enfin, fragile aux chocs, qu'un caillou de gamin ou un simple grêlon suffit à fracasser... Le verre, qui s'encrasse de dépôts de surface et d'autres qui le pénètrent. Celui d'avant le 16^e siècle, à dominante potassique, beaucoup moins résistant que les suivants, à dominante sodique additionnée de calcium. La corrosion du verre, externe et interne, altère et détruit la grisaille⁽³⁾, déséquilibre l'harmonie des couleurs, l'opacifie et le rend plus fragile.

Autre cause de dégradation du vitrail : les mauvaises restaurations antérieures.

Autant de dégâts avérés ou prévisibles que le maître verrier va devoir soigner, je ne saurais trop vous recommander la consultation du manuel édité par le Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'Architecture et du Patrimoine⁽⁴⁾.

A Troyes, Alain Vinum est le cinquième maillon d'une dynastie familiale de maîtres verriers. Tout jeune, il accompagnait déjà son père sur des chantiers tout en continuant ses études.

Installé à son compte en 1986, il lui arrivera de restaurer des verrières elles-mêmes déjà restaurées par un ancêtre, comme celles de l'église Saint-Nizier, par son grand-père.

Installé autrefois place Saint-Pierre, il officie aujourd'hui rue Brûlard, dans un atelier aux surfaces plus en adéquation avec l'importance de ses travaux. Dernières réalisations : à la basilique Saint-Urbain : un chantier de cinq ans pour un joyau d'art gothique, à la cathédrale de Troyes : vitraux des 13^e et 16^e siècle et rose occidentale, à la basilique Saint-Pierre de Chartres, et encore sur ces onze verrières de la cathédrale de Strasbourg qui lui demanderont six années de travail.



L'arbre de Jessé de Villeret.

Autre réalisation proche de nous : la restauration des vitraux de l'église Saint-Ferréol de Villeret, près de Brienne-le-Château, où Flavie Vincent-Petit-Serrière alors membre de l'atelier Vitrail d'Alain Vinum a réalisé, d'octobre 2009 à avril 2012, des restaurations et des vitreries d'accompagnement, et dans la baie 2, qui ne possédait plus de panneaux anciens, une création représentant l'arbre de Jessé.

Conservation, restauration, création : la richesse de l'art du vitrail de nos maîtres verriers de l'Aube, illustrée par ces exemples de travaux n'est pas à démontrer.

André Thiennot

(1) Luc Plamondon.

(2) Élément structurel vertical en pierre qui divise une baie.

(3) Peinture vitrifiable composée d'un fondant et d'oxydes métalliques. Sa couleur est souvent noire ou brune.

(4) Manuel de conservation-restauration création de vitraux, document de 114 pages consultable sur le site.

http://www.culture.gouv.fr/culture/organisation/dapa/pdf/manuel_vitrail.pdf

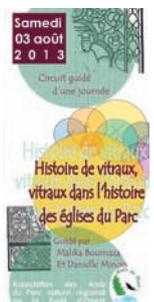
Les amis du Parc à l'heure du vitrail

En 2013, les Amis du parc vous proposent 2 circuits d'une journée « Histoire de vitraux, vitraux dans l'histoire des églises du Parc » pour découvrir le patrimoine vitré du PNRFO et ses abords :



Dimanche 30 juin 2013 : découverte du vitrail autour des Lacs (visite de l'exposition Archives et vitrail, rencontre d'un maître verrier et des vitraux de 7 églises). Circuit commenté par Malika Boumaza. Départ 9h00 Maison des Lacs - Mesnil-Saint-Père. 17 €/pers, 15 €/pers pour les adhérents (repas en sus).

Samedi 03 août 2013 : découverte du vitrail dans le briennois (9 églises au programme, d'une richesse parfois méconnue). Circuit commenté par Malika Boumaza et Danielle Minois. Départ 9h00 Place de l'Église - Venduvre-sur-Barse. Mêmes tarifs.



Plus d'informations sur notre site internet. Pensez à vous inscrire !!

LES LACS ET LA SÉCURITÉ

Les lacs de la Forêt d'Orient et la sécurité

Les lacs de la forêt d'Orient, propriété de l'EPTB* Seine Grands Lacs, ont été particulièrement sollicités au cours du mois de mai dernier pour écrêter au maximum les débits de crue de la Seine d'une part et de l'Aube d'autre part, tout à fait exceptionnels à cette période de l'année.

Il convient de rappeler que les deux ouvrages étaient, à la date du 30 avril, à leur niveau de remplissage normal avec un volume de 190 millions de m³ pour le lac-réservoir Seine (pour une capacité totale de remplissage de 208 millions de m³ au 30 juin) et un volume de 155 millions de m³ pour le lac-réservoir Aube (pour une capacité totale de remplissage de 170 millions de m³ au 30 juin).

En effet, les lacs-réservoirs ont, en plus de la mission « écrêtement des crues » en hiver et au printemps, une mission de soutien d'étiage en été et en automne afin de renforcer les plus faibles débits de la rivière et qu'à ce titre, ils sont vidés progressivement à compter du 1^{er} juillet (voire à compter du 15 juin), impliquant à cette date le plein remplissage de la retenue.

La tranche exceptionnelle des deux lacs-réservoirs a été mobilisée et entièrement utilisée, portant le niveau de remplissage des ouvrages à leur cote et volume maxima (lac-réservoir Seine : 219 millions de m³, lac-réservoir Aube : 183 millions de m³).

L'exploitation des deux lacs-réservoirs a été réalisée au cours de cette période en liaison étroite avec le Préfet de l'Aube qui avait constitué dans les locaux de la Préfecture un Centre Opérationnel de Décision.

* Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs

L'utilisation de la tranche exceptionnelle ne peut être mobilisée que dans des situations de crues. Comme pour toute crue, il est procédé à des contrôles renforcés de l'ouvrage pendant la durée de l'épisode et selon le niveau atteint, dans le respect des consignes écrites approuvées par l'autorité préfectorale.

La sécurité de l'ouvrage et plus largement la sécurité des personnes et des biens situés à l'aval d'un barrage est fondamentale. Elle impose la mise en œuvre de mesures de prévention spécifiques.

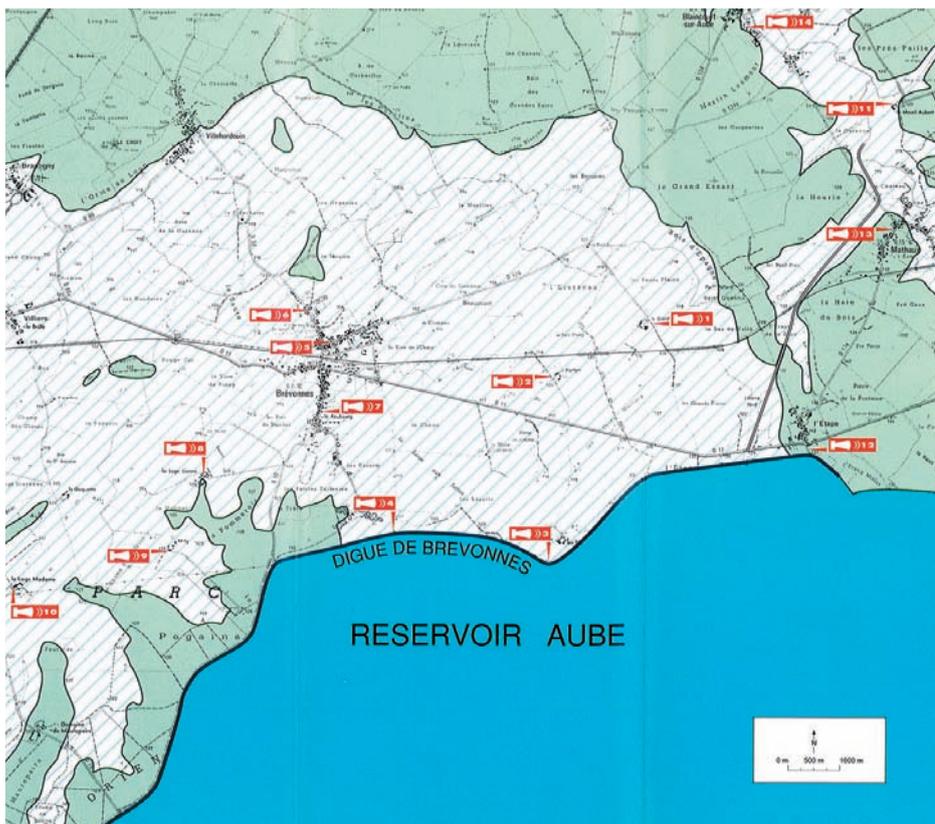
La prévention et la réduction des risques « à la source »

Tout barrage est construit pour durer mais évolue dans le temps, selon le degré de remplissage de la retenue, les saisons, le vieillissement des matériaux, etc.

Chaque intervenant (concepteur, constructeur puis exploitant) a pour objectif d'assurer la sécurité de l'ouvrage, tout en permettant une utilisation optimale de la capacité disponible.

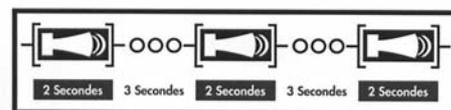
L'État, par ses services de contrôle, s'assure que le responsable de l'ouvrage a bien mis en œuvre tous les moyens prévus par la réglementation de façon à assurer la sécurité des personnes et des biens à l'aval.

La sécurité d'un ouvrage est intimement liée à son entretien et son contrôle. Pour prévenir toute dégradation et, a fortiori, toute rupture, une surveillance constante de l'ouvrage, notamment par auscultation est réalisée. Elle doit être adaptée à la classe et à la nature de l'ouvrage. Compte tenu de la hauteur des digues (hauteur > 20 m) fermant les retenues des lacs-réservoirs Seine et Aube, les 2 barrages sont de classe A.



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS D'ALERTE

LORSQUE VOUS ENTENDEZ LES SIRENES émettre un son de 2 SECONDES suivi d'UN SILENCE de 3 SECONDES et ce PLUS DE 3 FOIS.



Vous devez vous rendre, **DANS LES PLUS BREFS DELAIS**, en un point, le plus proche situé **DANS LA ZONE DE REFUGE** (en vert sur la carte ci-contre), en vous déplaçant le plus possible perpendiculairement à la vallée.

BARRAGE-RESERVOIR AUBE

-  ONDE DE SUBMERSION
-  POSITION DES SIRENES
-  ZONE DE REFUGE

LES LACS ET LA SÉCURITÉ (SUITE)

Il s'agit de barrages en terre, réalisés avec des matériaux compactés limoneux et argileux prélevés dans les emprises de la cuvette.

La surveillance s'appuie sur des inspections visuelles et des mesures de déplacements, de fissurations, de tassements, de contraintes, de sous-pressions, à des fréquences définies suivant le classement des ouvrages.

L'interprétation des mesures est réalisée par un bureau d'études spécialisé extérieur possédant un agrément ministériel.

Des visites techniques approfondies sont réalisées par un bureau d'études spécialisé extérieur qui couvre les aspects hydrauliques, électromécaniques, géotechniques et de génie civil. Cette visite

est dissociée de la visite annuelle effectuée par le service du contrôle de l'ouvrage (DREAL Champagne-Ardenne).

S'agissant d'ouvrages de classe A, des revues de sécurité tous les 10 ans (avec notamment un examen approfondi des parties immergées lors de vidanges complètes ou d'inspections subaquatiques) sont organisées

Toute évolution ou anomalie peut être ainsi détectée et faire l'objet de mesures correctives et palliatives (investigations complémentaires, réparations, vidange partielle ou totale préventive de la retenue).

Toutes les informations recueillies par la surveillance permettent une analyse et une synthèse rendant compte de l'état du barrage,

BARRAGES-RÉSERVOIRS SEINE ET AUBE

Comment fonctionne le réseau d'alerte ?

- En exploitation normale, le responsable de l'exploitation du Barrage assure l'entretien des matériels, les contrôles et les essais périodiques.
- En cas de faits anormaux susceptibles de compromettre ultérieurement la tenue de l'ouvrage, une vigilance renforcée est mise en place, avec au local de surveillance la présence 24 heures sur 24 d'un agent d'exploitation. Les Services de l'Institution et de la protection Civiles vous informeraient alors sur la situation et sur les disposition à prendre.
- En cas de risque majeur, l'agent d'exploitation de permanence au local de surveillance, déclenche l'alerte aux populations par le réseau de sirènes.

Extrait des dépliants d'informations sur le plan d'alerte des deux barrages-réservoirs édités par la Préfecture de l'Aube et l'EPTB Seine Grands Lacs.

Pour plus d'informations, téléphonez :

Soit au Service local de l'EPTB : 03 25 92 50 00

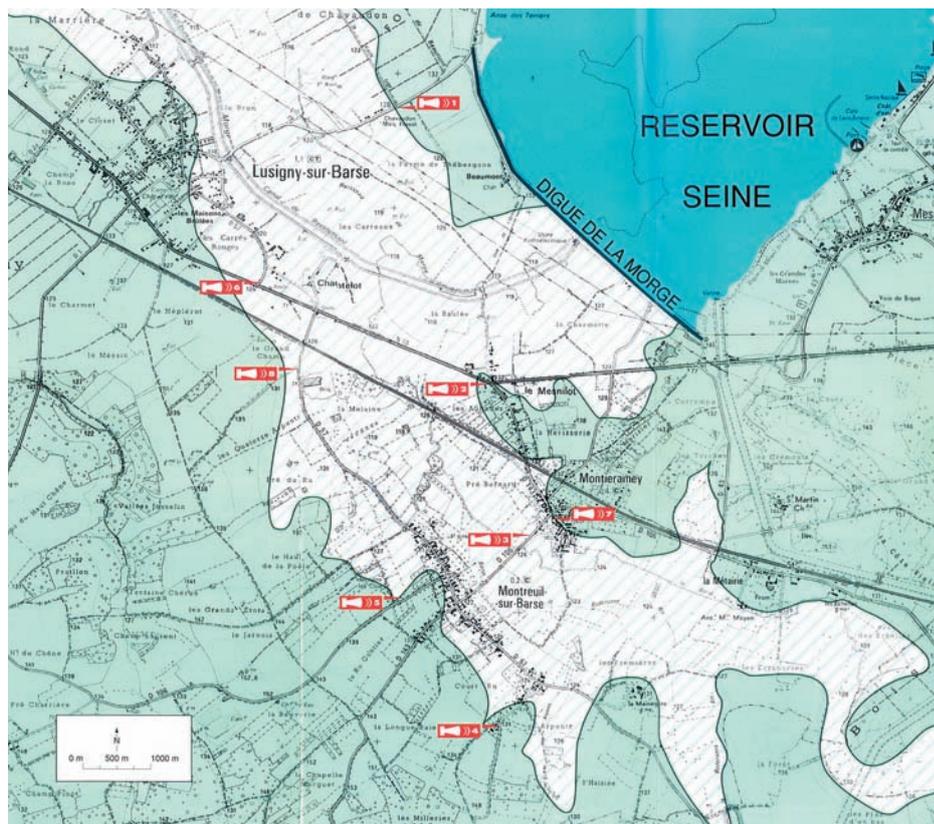
Soit à la Protection Civile du Département de l'Aube : 03 25 73 04 64

VOUS ENTENDEZ RÉGULIÈREMENT LES SIRÈNES,

Le premier mercredi des mois de mars, juin, septembre, décembre (vers 13 heures).

Ce sont des essais qui ont pour but de vérifier le bon fonctionnement de l'ensemble des dispositifs d'alerte.

**LES SIGNAUX SONT IDENTIQUES
AUX SIGNAUX D'ALERTE
MAIS LIMITÉS
À TROIS IMPULSIONS SONORES.**



LES LACS ET LA SÉCURITÉ (SUITE)

ainsi que l'établissement, tout au long de son existence, d'un diagnostic de santé permanent.

La planification de l'organisation des moyens de secours en cas d'accident

En dépit de la surveillance et des nombreux contrôles auxquels sont soumis les barrages, le risque « zéro » n'existe pas.

Aussi, pour anticiper les éventuelles conséquences d'une rupture « très improbable », les dispositions spécifiques du dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) incluent notamment les Plans Particuliers d'Intervention (PPI) portant sur les ouvrages de plus de 20 m de haut et comportant une retenue de plus de 15 millions de m³ (décret n° 92-997 du 15 septembre 1992 (modifié)). Les lacs-réservoirs Seine et Aube sont concernés par cette réglementation.

Pour ces « grands barrages », les PPI remplacent les anciens plans d'alerte.

A partir des dossiers techniques fournis par le gestionnaire de l'ouvrage (comportant les analyses des risques, les moyens d'information et d'étude de l'onde de submersion) validé par le Comité Technique Permanent des Barrages et des Ouvrages Hydrauliques (CTPBOH), le Préfet définit 3 zones successives :

- ✓ la zone de proximité immédiate (ZPI), auparavant dénommée « zone du quart d'heure » dans le cadre du plan d'alerte, pour laquelle le temps d'arrivée de l'onde est incompatible avec les délais de diffusion habituels de l'alerte par les autorités et où des moyens spécifiques ont été implantés par l'exploitant du barrage (sirènes, automates d'appel téléphonique),
- ✓ la zone d'inondation spécifique (ZIS) en aval de la précédente et s'arrêtant en un point où l'élévation du niveau des eaux est de l'ordre des plus fortes crues connues : c'est aux autorités locales de définir et de mettre en œuvre les moyens d'alerte et les mesures à prendre pour assurer la sauvegarde des populations et notamment évacuer les personnes présentes sur les zones submersibles,
- ✓ la zone d'inondation hors PPI (ZI), située en aval de la précédente et où l'inondation est comparable à une inondation naturelle.



Crédit photo : PNRFO-PvB



Crédit photo : Armande Spilmann

La rivière Aube en crue

L'anticipation étant la clef de voûte du dispositif, une montée en puissance du dispositif est prévue avec 3 stades d'alerte (vigilance renforcée, préoccupations sérieuses et péril imminent (arrêté du 22 février 2002) et pour chacun de ces stades, le PPI fixe les mesures d'information, de protection et le cas échéant d'évacuation des populations. Une coordination des actions (mesures de sauvegarde, information des populations, communication aux médias, etc.) est organisée à l'échelle interdépartementale.

La démarche PPI est menée par le Préfet en s'appuyant sur son service en charge de la protection civile, en étroite collaboration avec l'exploitant et le service de la DREAL en charge de la sécurité des ouvrages hydrauliques. Les élus locaux et les différents partenaires sont associés et consultés ; le public est également consulté avant l'approbation du PPI.

Les dossiers techniques nécessaires à l'établissement des PPI des 2 ouvrages ont été remis par l'exploitant au Préfet. Les PPI des lacs-réservoirs Seine et Aube sont actuellement en cours d'élaboration par les services préfectoraux.

L'Information des populations concernées

Outre les consultations réglementaires effectuées lors de l'élaboration d'un PPI, l'information de la population concernée par la problématique sécurité des ouvrages l'est :

d'une façon générale, dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde ou du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) mis à disposition des populations ou consultables en mairie,

par le biais des dossiers PPI « grands barrages » consultables en mairie et sur les sites internet des préfectures ainsi que les brochures réalisées par les exploitants (plaquettes) qui seront édités lorsque les PPI auront été approuvés par les services préfectoraux

Michèle Declercq
Adjointe au directeur général des services techniques,
chargée des missions d'appui au territoire

UNE CHASSE AU TRÉSOR RÉSOLEMENT MODERNE

Le géocaching, vous connaissez ? C'est une chasse au trésor pratiquée à l'extérieur à l'aide d'appareils GPS (global positioning system). Les participants, à l'aide des coordonnées spécifiques, tentent de trouver la géocache ou cache (boîte) dissimulée.

A l'heure actuelle, on recense 180 géocacheurs (dont 140 dans la Marne) et plus de 1000 caches en région pour plus de 5 millions de géocacheurs et 2,045,224 géocaches à l'échelle mondiale. *Autant dire que la pratique débute en Champagne-Ardenne.*



C'est bien d'une véritable communauté dont il s'agit et ceux qui n'en font pas partie sont sympathiquement appelés des « moldus » (les non sorciers) en référence à l'univers de la saga Harry Potter.

Communauté très ouverte cependant, car tout à chacun peut décider de disposer une de ces boîtes et de la référencer grâce à son récepteur GPS ou son téléphone intelligent (smart-phone) équipé d'un GPS, ou d'en chercher une.

L'on obtient les coordonnées des géocaches en s'inscrivant de façon gratuite sur le site de référence du géocaching (www.geocaching.com)

Vous me direz où se trouve le mystère dans ce cas ? Quelle est la part d'inconnu avec un système de localisation aussi précis ?

La difficulté se situe à plusieurs niveaux : votre GPS indique certes la direction à prendre mais à vol d'oiseau bien entendu... et une fois sur place reste encore à trouver la fameuse boîte qui peut être enfouie, enterrée, suspendue, perchée, etc. Les géocacheurs rivalisent d'ingéniosité et d'imagination dans la façon de dissimuler le cache mais parfois dans la forme du contenant lui-même. Il y a les classiques boîtes à pellicule photo ou plastique pour maintenir de manière sûre au sec, mais il peut aussi s'agir, par exemple, d'un système mécanique très élaboré à déjouer ou d'une capsule minuscule qui peut être dissimulée n'importe où. Discrétion, patience et minutie sont de mise.

Contrairement à la chasse au trésor de nos aïeux, ce qu'on trouve dans ces boîtes n'a guère de valeur... et d'importance puisque le plaisir est évidemment dans la recherche et la satisfaction dans le fait de trouver et de pouvoir dire « j'y étais » tout simplement.

L'addiction vient ensuite avec le fait de multiplier les prises, autant de blasons à son palmarès. Comme pour la pêche « no-kill », on « relâche la prise ». Après avoir découvert les objets que contiennent la cache et signé le carnet contenu également à

l'intérieur (« logbook »), l'on remet la boîte à l'emplacement exact où on l'a trouvée.

Peut se trouver également à l'intérieur de la boîte, un objet voyageur. C'est une sorte de "médaille" de géocaching que l'on peut déplacer de caches en caches. Ainsi, tel le nain de jardin d'Amélie Poulain défiant toutes les lois de la physique pour voyager aux quatre coins du monde, ces objets parcourent des distances insoupçonnées grâce aux aficionados ou joueurs occasionnels qui les déplacent au gré de leurs parties de chasse.

Préside aussi à l'esprit de cette discipline l'attention portée à la protection de l'environnement. Un « CITO » (« Cache In Trash Out ») est ainsi une recherche de caches et au passage un ramassage de déchets. L'idée est d'inciter les randonneurs à faire une petite action, soit à chaque fois qu'ils partent à la recherche de caches, soit lors d'événements particuliers. Il suffit simplement de s'armer de sacs poubelles. Un CITO peut aussi avoir pour but de débarrasser l'environnement d'espèces envahissantes.

On imagine également le potentiel touristique de ce nouveau mode de cheminer. C'est en effet un bon moyen de découvrir une région et son patrimoine naturel et culturel, ou même de redécouvrir sa propre région. Les offices de tourisme proposent désormais de sillonner leur territoire par ce biais. On peut d'ailleurs trouver sur le site du Comité régional de tourisme les thématiques phares de la région déclinées sur le mode géocaching : on peut, par exemple, rechercher les trésors dissimulés le long de la Route des Églises à pans de bois de Champagne (<http://www.tourisme-champagne-ardenne.com/balades/geocach.aspx>).

Autant de raisons qui nous ont donné envie d'être de la partie grâce à un de nos adhérents, géocacheur à ses heures et grand



Une cache dans un lavoir du PNRFO, à vous de jouer !

randonneur, qui a disposé des caches au nom de l'association. Une motivation supplémentaire de s'y essayer pour vous amis lecteurs : retrouver les caches des Amis du Parc !

Egalement à noter pour ceux dont la curiosité est piquée un rendez-vous sur le territoire du Parc : Event des Lacs d'Orient le 29 juin 2013. Le programme complet de cette journée est disponible sur le site du Comité départemental de Tourisme : <http://www.aube-champagne.com/fr/geocaching.html>

Katell Lardaux

JOURNÉE DU PATRIMOINE DE PINEY PAR L'ASPPA

Dimanche 15 septembre 2013 :
Les Journées du Patrimoine 2013 se tiendront partout en France les 14 et 15 septembre prochain sur le thème « 1913 - 2013 : cent ans de protection ».

L'occasion pour la ville de Piney de présenter sa halle, la plus grande halle en bois du département. Certains la datent de la fin du 16^e siècle ou du tout début du 17^e.

Halle de Piney



Le premier de la longue liste des ducs de Piney, François de Luxembourg, a acheté la maison bourgeoise que l'on voit à l'image en 1607. La halle existait-elle alors ? On en trouve seulement trace

certaine en 1636 dans un aveu du ducé de Piney, qui la dit communale. Ce qui n'interdit pas de la supposer d'origine ducale : il s'est passé tant de choses entre 1607 et 1636...

L'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Piney et Alentours vous attend dimanche 15 septembre de 10 à 17 heures sur la place pour vous en dire d'avantage à propos de la halle et de la maison des ducs, restaurées respectivement en 1997 et 2012.

L'après-midi, elle vous proposera, en plus, une visite commentée de l'église Saint-Martin toute proche. Historique des lieux, histoire du tableau des Montmorency-Clermont-Tonnerre-Luxembourg par Véronique Lamblin, présentation des cloches de Piney et réflexions sur les graffiti d'église par Pierre Garraud.

Rendez-vous sous la halle pour les visites guidées, le matin à 10h30, l'après-midi à 14h30, 15h30 et 16h30.

FÊTE DE L'AGRICULTURE A BRIENNE-LA-VIEILLE

Imaginez...

Que le soleil brille enfin.

Nous sommes au mois d'août, l'air est encore chaud, vous profitez des derniers jours de congés en famille avant de retrouver les bancs de l'école ou la route du travail.

Les travaux dans les champs se terminent, ceux de la vigne débiteront bientôt.

Pour profiter des ces instants, le dimanche 25 Août 2013, les Jeunes Agriculteurs de l'Aube et l'ASPPA (l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Rural et Artisanal) vous invitent à leurs Trente Ans, à Brienne-la-Vieille !



30 ans d'une fête de l'Agriculture conviviale, familiale, authentique et ancrée dans le territoire.

30 ans d'un Écomusée chargé d'histoire qui vous transportera dans la vie quotidienne des siècles passés.

Laissez-vous surprendre !

Un parcours aux sonorités champêtres vous attend : dégustations sur le marché du terroir, artisanat, jeux traditionnels, restauration et buvette, initiation à la conduite de tracteurs, célèbre Moiss Batt cross, concessionnaires agricoles, expositions photos et peinture, animaux de la ferme et bien d'autres surprises...

L'Écomusée de Brienne-la-Vieille vous ouvrira ses portes et vous découvrirez alors la mémoire régionale de 1850 à 1950 : outils, matériel agricole, bâtiments restaurés dans la tradition d'antan et incroyables collections.

Participez !

Pour vous aussi laisser une trace dans l'histoire de la Fête de l'Agriculture, vous avez le choix : un concours photo autour du thème « Patrimoine et Ruralité » ; l'élection de l'ambassadrice de la Fête ou encore un concours de Labour pour retrouver le contact avec la Terre...

Renseignements au 03.25.73.20.93 ou par mail à jeunes.agriculteurs.10@wanadoo.fr

Schéma de cohérence territorial

Outil de conception et de mise en place de la politique territoriale, il va se substituer au schéma directeur du Parc. Il concerne toutes les communes et planifie de façon cohérente les orientations en matière d'urbanisme, d'habitats, de déplacements, d'équipements commerciaux, touristiques et autres activités afin de permettre au territoire un développement durable, équilibré entre aménagement et protection de l'espace.

Un gros travail mené sous l'égide du Parc, par le cabinet Audart, en concertation depuis 3 ans avec l'ensemble des communes, dont la première partie se termine avec l'adoption à l'unanimité du projet le 30 avril dernier. Le projet doit maintenant faire l'objet de diverses consultations et de l'enquête publique avant de revenir devant le comité syndical pour son adoption définitive.

Trésor des églises

Le trésor des églises regroupe les objets précieux issus de nombre d'églises du PNRFO dans le but d'en assurer plus facilement la sécurité dans une salle du musée Napoléon de Brienne le Château. Afin d'assurer une meilleure lisibilité au musée Napoléon, les élus de cette commune souhaitent le départ du trésor qui pourrait être déposé après sécurisation dans l'église de Chassicourt (hors Parc). Certaines communes préféreront peut-être récupérer les éléments relatifs à leur histoire...

Office de tourisme

Actuellement, deux offices de tourisme existent sur le territoire : l'Office de Tourisme Intercommunal des Grands Lacs et celui de Brienne le Château (+ un syndicat d'initiative à Vendeuvre). Un regroupement de l'OT de Brienne avec celui du Parc est sérieusement envisagé, là aussi pour une efficacité renforcée.

Rénovation sentier des salamandres

Un si joli sentier, en bien mauvais état qui donne une piètre image à nos visiteurs !

Ouf ! Un programme de réhabilitation du parcours, du balisage et des panneaux devrait lui permettre d'être à nouveau accessible dans de bonnes conditions avant l'été.

Les travaux en sont confiés à l'ONF.

Les campings cars

Depuis les années 2008-2009, ce nouveau mode de déplacement a explosé dans le Parc comme partout en France avec les conflits d'usage qui y sont liés, chacun souhaitant profiter au plus près de l'accès aux lacs.

A ce jour, les points d'accueil spécifiques existants sont répertoriés sur le portail touristique du territoire (www.lacs-champagne.fr) mais sont trop peu nombreux.

Une réflexion approfondie est menée par le Conseil Général et le Parc pour trouver des lieux adaptés et suffisants qui puissent permettre cet accueil dans de bonnes conditions. Le parking dit du VVF à Mesnil Saint Père, devrait être une des alternatives proposées... mais seulement pour 2014.

Carte de pêche

Avis aux amis pêcheurs : en plus des endroits habituels, les cartes de pêche pour les lacs pourront désormais être achetées directement à la capitainerie (Maison des lacs de Mesnil Saint Père) à partir de juillet prochain.

RANDONNÉES

(2 euros pour les non adhérents et gratuit pour les adhérents hors randonnée au crépuscule et randonnée gourmande)

Vendredi 28 juin

Randonnée au crépuscule « les chênes de Jacques Loiseau »

RDV à 18h15 devant la mairie de Courteranges
Apéritif champêtre offert et omelette partagée à la leur des bougies.
Pensez à prendre votre lampe de poche et/ou des bougies.



Sur réservation (10 euros pour les non adhérents et 8 euros pour les adhérents)

Mercredi 20 juillet

Randonnée « balade autour de Géraudot, observation de la faune et de la flore » en partenariat avec la Cellule Zones Humides du Parc

RDV à 14h00 devant la mairie de Géraudot

Jedi 15 août

Randonnée « multi-randonneurs » (équestre, pédestre, VTT)

RDV à 9h30 devant la mairie de Brevonnes
Apéritif offert / Prévoir un pique-nique tiré du sac à dos

Vendredi 23 août

Randonnée nocturne des chiros (chauve-souris) en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne

RDV à 20h00 place de l'église à Bossancourt

Dimanche 8 septembre

8^e Randonnée gourmande

RDV à partir de 9h à la salle socioculturelle de Luyères. Parcours de 16 et 5 km (accessible aux personnes à mobilité réduite)
SUR RÉSERVATION UNIQUEMENT
18 euros pour les adultes et 12 euros pour les enfants (bulletin d'inscription disponible sur demande)

CINÉMA

À MONTIERAMEY

Mardi 10 septembre 2013

La mort est dans le pré

Documentaire d'Eric Guéret (durée : 59 min. ; année : 2012)

Enquête sur conséquences de l'utilisation de pesticides pouvant provoquer des maladies graves chez les agriculteurs.

Comment et pourquoi les paysans tombent malades à cause des produits phytosanitaires utilisés au quotidien sur leurs terres ?



Séance gratuite offerte par le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et l'association Les 2 Mont'.

VISITES ET CIRCUITS GUIDÉS

(2 euros pour les non adhérents et gratuit pour les adhérents et les habitants du village concerné, hors circuits guidés)

Dimanche 30 juin

Circuit guidé « Histoires de vitraux, vitrail dans l'histoire des églises du Parc »

(ouest du Lac d'Orient)
Par Malika BOUMAZA

RDV à 9h à la maison des Lacs de Mesnil Saint Père
SUR INSCRIPTION

Samedi 3 août

Circuit guidé « Histoires de vitraux, vitrail dans l'histoire des églises du Parc »

(autour du briennois)

Par Malika BOUMAZA et Danielle MINOIS
RDV à 9h devant l'église de Vendeuvre-sur-Barse
SUR INSCRIPTION (15 euros pour les adhérents et 17 euros pour les non adhérents / repas en sus)

Dimanche 1^{er} septembre

Découvrez mon village : Piney

(hameau de Brantigny)

RDV à 15h00 devant la Chapelle de Brantigny

Samedi 06 juillet

Circuit guidé « De Troyes à Bar-sur-Aube : Les Foires de Champagne »

Par Jean-Claude CZMARA et Gérard SCHILD

RDV à 9h à la grange de Lusigny-sur-Barse

SUR INSCRIPTION (15 euros pour les adhérents et 17 euros pour les non adhérents / repas en sus)



Samedi 10 août

Découvrez mon village : Géraudot

RDV à 15h00 devant l'église

Samedi 17 août

Découvrez mon village : Bossancourt

RDV à 15h00 place des Tilleuls

Samedi 24 août

Découvrez mon village : Brevonnes

RDV à 15h00 parking de la salle des fêtes

Samedi 31 août

Découvrez mon village : Mesnil-Saint-Père

RDV à 15h00 place de la Mairie

Samedi 27 juillet

Découvrez mon village : Briel-sur-Barse

RDV à 15h00 devant l'église

Samedi 14 et dimanche 15 septembre (après-midis)

Circuit libre « Les chefs-d'œuvre du Beau XVI^e dans les églises du Parc »

RDV dans plusieurs églises du Parc (plaquette du circuit et livret Beau XVI^e disponibles début septembre 2013)

Dimanche 22 septembre

Matinée au jardin : visite de l'exploitation biologique d'Amélie et Benoît Lermite

RDV à 10h au n° 3 de la Grande Rue à Verricourt

Samedi 28 septembre

Découvrez mon village : Lusigny-sur-Barse

RDV à 15h00 place de l'Europe

J'ADHÈRE À L'ASSOCIATION LES AMIS DU PARC : JE M'ABONNE À L'ESCARBOUCLE (à découper ou à recopier)

FICHE D'ADHÉSION 2013

Nom	Prénom
Date de naissance	Profession
Adresse	
Code postal	Localité
Téléphone	E-mail

- Adhésion individuelle + Escarboucle : 22 € Adhésion famille + Escarboucle : 30 €
 Abonnement Escarboucle seul : 15 € Membre bienfaiteur + Escarboucle : au-delà

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR LES ADHÉSIONS FAMILLES

Noms et prénoms des autres membres de la famille :

60 % des dons sont déductibles de votre imposition

Le chèque est à libeller à l'ordre de : "l'Association des Amis du Parc"

et à envoyer à l'adresse : **Mairie de Dosches - 4, rue du Grand Cernay - 10220 DOSCHES**

Tél. 03 25 41 07 83 - E-mail : aap.pnrfo@wanadoo.fr - Site : <http://www.amis-parc-foret-orient.fr>

L'ESCARBOUCLE. Périodique édité par l'Association des Amis du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient Maison du Parc - 10220 PINEY

Directeur : André Thiennot
Comité de rédaction : A. Spilmann, Y. Peuch, V. Lamblin, A. Wiczorek, A. Jean-Pierre, MP Framery, MF Barret, JP Voulminot, G. Labille, F. Portier, G. Simmonot, G. Schild, K. Lardaux.

Crédit photographique : Association des Amis du Parc et PNRFO
Mars 2013 - ISSN 0999-4998

D'après une maquette de C. DAGUERRE & N. JUNCK sur les presses de l'Imprimerie NÉMONT S.A. Z.I. RUE DE L'EUROPE - 10200 BAR SUR AUBE Imprimé sur papier recyclé 100 %.

Conservation en archives de 200 ans.

Toute reproduction, même partielle d'articles est interdite sans autorisation.

© L'ESCARBOUCLE - PINEY - 2005

Marque déposée.

